



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### 11AVRIL 2024 - 18H30 EN MAIRIE

**Date de la convocation :** 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures trente minutes, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard LIPERINI, Maire.

**Présents :** M. LIPERINI Bernard, Mme CHEVALLEY Emily, M. VILLELLAS Thierry, M. VINCENT Jean-Marc, M. MARTINO Stéphane, M. CARGNINO Stéphane, Mme MARTIN Muriel, Mme GUINY Sandrine, M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile, M. LORENZONI-USSEGGLIO Alexandre, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER Nina, Mme CAPON Odile, M. DEMANDOLX Franck.

**Excusés :** M. MARANGES Philippe, (Pouvoir à M. LIPERINI Bernard), Mme TILLEMAN Line (Pouvoir à CHEVALLEY Emily) Mme LEPLEUX Sandra (Pouvoir à Mme GINESTE Anne-Cécile) M. GOLÉ Jean-Paul (Pouvoir à Mme CAPON Odile).

**Secrétaire de séance :** Mme GINESTE Anne-Cécile

Présents : 15	Votants : 19
---------------	--------------

#### ORDRE DU JOUR

##### **1. FINANCES**

- 1.1 Fiscalité : taux 2024
- 1.2 Subventions aux associations
- 1.3 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 1.4 Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU)
- 1.5 Affectations des résultats
- 1.6 Vote des Budgets
- 1.7 Actualisation des Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP)

##### **2. ACQUISITIONS FONCIERES**

- 2.1 Projet îlot des Tilleuls et du Teisson
- 2.2 Etablissement Public Foncier PACA

##### **3. QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.**

Compte-tenu des nombreux points portés à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite apporter une modification en commençant par le point 3 « Questions diverses ».

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 SYNDICAT DE L'EAU**

Le projet de création d'un Syndicat de l'Eau se poursuit. Mais il n'y a aucune garantie d'aboutissement car le Préfet reste muet à nos sollicitations et des divergences sont apparues entre les membres du futur syndicat. Ces divergences concernent notamment la représentativité au sein du Conseil d'Administration.

Considérant la consommation, le matériel et le personnel apportés par la commune, il semblerait logique que Castellane ait une représentativité plus importante que les autres communes membres.

Cette demande suscite de la méfiance concernant la possible hégémonie qu'entrainerait une représentativité plus importante de Castellane.

Suite à discussion, la commune de Saint-Julien-du-Verdon s'est retiré pour rejoindre Saint-André-les-Alpes. Peyroules va suivre la même voie mais n'a pas encore l'aval de son Conseil Municipal. C'est également compliqué avec Rougon.

Les seuls alliés dans ce projet sont La Garde, Demandolx et Soleilhas.

Monsieur le Maire estime que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non du projet en sachant qu'il n'est pas certain que la Commune puisse garder cette compétence.

La majorité des communes du territoire a déjà transféré la compétence et nous allons perdre le soutien de la sous-préfecture avec le départ prochain de la sous-préfète qui nous soutenait dans cette création.

Nous risquons donc de nous épuiser à œuvrer pour un projet qui n'aboutira peut-être jamais.

Tous les indicateurs sont au vert pour nous amener vers une gestion privative de l'eau.

18h50 arrivée de Ludivine RIVAL

18h52 arrivée de Hélène GAL-FAUQUE

### **1. FINANCES**

#### **1.1 FISCALITE : TAUX 2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels, et des taux des taxes directes pour l'année 2024.

Ce tableau indique les bases d'imposition effectives de 2023, les bases prévisionnelles de 2024, les taux de référence pour 2024.

TAXES	BASES 2023	BASES 2024	TAUX DE REFERENCE 2024	PRODUIT DE REFERENCE
<b>Taxe Foncière Bâtie (TFB)</b>	3.296.405	3.430.000	<b>42.71%</b>	1.464.953
<b>Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)</b>	41.830	43.300	<b>59.17%</b>	25.621
<b>Taxe d'Habitation (TH)</b>	1.507.360	1.525.000	<b>11.81%</b>	180.103
				<b>1.607.677</b>

Les taux n'ont pas bougé pour cette année. Le seul taux qu'il est possible de bouger est la taxe d'habitation sur la résidence secondaire à partir du taux pivot qui est celui du foncier bâtit.

Castellane est loin des taux plafonds. Le montant de 1 607 677 c'est ce que l'on encaisse par 12<sup>e</sup>.

Les bases de l'imposition ayant augmenté les propriétaires vont payer plus.

Cette année, nous avons récupéré la part départementale et reçu la dotation de solidarité rurale.

Mais globalement, depuis 2009, la Commune a perdu environ 2 500 000€ de dotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas modifier ces taux d'imposition, et fixe pour l'année 2024 :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) :	42,71%
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :	59,17%
Taxe d'Habitation sur les résidence Secondaire (THS)	11,81%

## **1.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des propositions de subventions aux associations pour l'année 2024.

Il précise que ce tableau est issu du travail de la commission qui a étudié tous les dossiers de demandes de subventions.

Sandrine GUINY prend la parole pour présenter la méthode d'attribution des subventions de la commission.

Pour certaines associations, en plus de l'attribution de la subvention communale, il y a également une aide logistique comme le ménage, l'octroi d'un local, etc.

Il est dommage que l'on ne connaisse pas le personnel communal mis à disposition pour effectuer des travaux ou du ménage et qui pourrait peser dans le choix de l'attribution des subventions. Il serait intéressant de connaître le « coût réel » de cette aide pour chaque association.

Le montant total de cette année est le même que celui de l'an passé soit 2% du budget.

ASSOCIATIONS	DETAIL	MONTANT
ADMR		2.000,00
AEP Le Roc		5.000,00
Collège du Verdon	UNSS	750,00
		2.500,00
Amicale Sapeurs-Pompiers	Cotisation UD	2.600,00
	Trail	2.500,00
Parents d'Elèves		1.000,00
Au Fil du Verdon		250,00
Cap Verdon Montagne		3.000,00
Castellane en Fêtes		16.000,00
Club des Ainés		700,00
Coopérative scolaire maternelle		400,00
Coopérative scolaire élémentaire		500,00
Voyage Châteaux de la Loire		
Judo Club		1.000,00
	Expos Photos	300,00
AJT du Verdon	2 Concerts printemps	850,00
	2 Concerts automne	850,00
	Diverses animations	4.000,00
Amis de Taulanne		500,00
Restos du Cœur		300,00
Lieutenants de Louveterie		100,00
Lou Pétardier	Fête du Pétardier	3.000,00
	Fusils	2.000,00
MJC		600,00
Petra Castellana		5.000,00
Radio Verdon		600,00
Société de Chasse La Diane		1.000,00
Vivre à Castellane Commerçants		450,00
La Boule du Roc		1.800,00
Les Bouchons d'Amour 04		100,00
AFA Figanières Auto Club		6.000,00
Castellane Verdon Cyclisme		4.500,00
Christ ô du Cœur		500,00
Les Cabotins		900,00
Comité de Jumelage		500,00
Chasteuil Village		3.300,00
<b>TOTAUX</b>		<b>79.070,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la répartition des subventions aux associations pour l'année 2024, pour un montant de 79.070,00 € dont la liste est annexée au budget général de la commune.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

### **1.3 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)**

La loi du 31 mai 1990 a instauré le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL), permettant d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Dans le contexte actuel de crise énergétique et l'inflation généralisée qui en découle, le FSL constitue un dispositif majeur pour aider et accompagner les ménages en difficultés.

Le FSL des Alpes de Haute Provence fonctionne grâce au financement du Département et aux indispensables contributions volontaires de ses partenaires : CAF, MSA, communes, bailleurs sociaux, fournisseurs et syndicat d'énergie.

Le Départemental sollicite la participation de la commune sur la base de 0,61€ par habitant, ce qui représente une dépense de 912,56€ pour la commune de Castellane (population INSEE au 01/01/2024 : 1.496 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement, pour l'année 2024, à hauteur de 0,61€ par habitants soit 912,56€.  
Cette contribution sera versée sur le compte de l'association LOGIAH des Alpes de Haute Provence, gestionnaire du fond pour le compte du Département.

### **1.4 VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)**

#### **1.4.1 CFU Canaux des Listes**

Monsieur le Maire quitte la salle, il est procédé au vote du Compte Financier Unique sous la présidence de M. Philippe MARANGES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire (arrivé à 19h36)

Lecture faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le Compte Financier Unique** de la comptabilité du budget des Canaux des Listes pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Pour l'investissement**

Total dépenses d'investissement réalisées 0,00 €

Total recettes d'investissement réalisées 0,00 €

#### ***Soit un excédent d'Investissement : néant***

#### **Pour le fonctionnement**

Total dépenses de fonctionnement réalisées : 6.287,93 €

Total recettes de fonctionnement réalisées : 24.576,79 €

***Soit un excédent brut d'exploitation : 18.288,86 €***

#### **1.4.2 CFU SPIC Réseau Chaleur**

Monsieur le Maire quitte la salle, il est procédé au vote du Compte Financier Unique sous la présidence de M. Philippe MARANGES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Lecture faite du Compte Financier de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le Compte Financier Unique** de la comptabilité du budget du réseau chaleur pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

**Pour l'investissement**

Total dépenses d'investissement réalisées : 60.071,62 €

Total recettes d'investissement réalisées : 224.014,88 €

**Soit un excédent d'Investissement : 163.943,26 €**

**Pour le fonctionnement**

Total dépenses d'exploitation réalisées : 207.734,49 €

Total recettes d'exploitation réalisées : 312.223,95 €

**Soit un excédent d'exploitation : 104.489,46 €**

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 0,00 €

**Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 0,00 €**

- **Et de les intégrer** au Budget Primitif 2024.

19h55 Anne-Cécile GINESTE quitte la salle. Philippe MARANGES prend la suite de Mme GINESTE en tant que secrétaire de séance.

#### **1.4.3 CFU M49**

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que le personnel soit payé directement sur ce budget afin d'éviter toute ambiguïté lors du transfert de compétence eau potable et eaux usées.

Jean-Marc VINCENT et Hélène GAL-FAUQUE précisent que cela risque d'être difficile de le mettre en œuvre car le logiciel pour l'établissement de la paie ne le permet pas.

Monsieur le Maire fait un rappel sur le prix de l'eau : il faut compter, pour une famille moyenne, 1.20 € pour l'eau potable et 1.20 € pour les eaux usées. Les tarifs étant naturellement différents suivant la consommation des ménages.

Franck DEMANDOLX demande, si le budget le permet, de remettre en état le chemin qui se trouve vers le camping international.

Monsieur le Maire précise que le budget M49 ne permet pas de prendre en charge la remise en état de la chaussée.

Philippe MARANGES précise également que cela dépend du règlement de l'eau. Ce règlement peut parfois imposer la largeur de la tranchée à remettre en état en enrobé.

Monsieur le Maire demande à ce que le règlement de l'eau soit vérifié.

Monsieur le Maire quitte la salle, il est procédé au vote du Compte Financier Unique sous la présidence de M. Philippe MARANGES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Lecture faite du Compte Financier de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le Compte Financier Unique du budget de l'eau & de l'assainissement pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Pour l'investissement**

Dépenses d'investissement réalisées : 198.086,42 €

Recettes d'investissement réalisées : 745.526,80 €

**Soit un résultat d'investissement de : + 547.440,38 €**

#### **Pour le fonctionnement**

Dépenses d'exploitation réalisées : 771.680,23 €

Recettes d'exploitation réalisées : 1.055.997,84 €

**Soit un résultat d'exploitation de : + 284.317,61 €**

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 94.660,00 €

**Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 0,00 €**

- **Et de les intégrer** au Budget Primitif 2024

#### **1.4.4 CFU M57**

Monsieur le Maire précise que le budget 2023 est plus important qu'en 2022. Cela s'explique notamment par l'inflation et l'augmentation du point d'indice.

Il faut que nous fassions des économies est pour cela nous devons faire la chasse au gaspillage et diminuer les charges du personnel en diminuant le nombre de poste.

La seule issue pour retrouver un équilibre financier plus confortable sera les recettes du futur parc photovoltaïque mais cela n'est pas pour cette année.

Sandrine GUINY précise que l'on va réduire le personnel et pourtant depuis notre élection voici 4 ans, il y a des hameaux qui attendent toujours l'intervention des services municipaux. Elle précise également qu'il faut peut-être prendre en compte le coût important que représente la piscine en entretien et envisager sa suppression.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire ce choix car bien qu'elle n'ouvre que 4 mois dans l'année, elle a une forte valeur de symbole.

Emily CHEVALLEY précise que les écoles feront 10 séances permettant aux enfants de Castellane d'apprendre à nager conformément aux règles définies par l'Education Nationale.

Jean-Marc VINCENT rajoute qu'avant d'être radical dans certaines décisions, il faudrait déjà faire des économies sur certains postes tels que le chauffage, l'éclairage et tous les consommables. Il rappelle qu'en 2023, lorsqu'il a souhaité couper le chauffage alors qu'il faisait 20 degrés à l'extérieur, il y a eu une levée de contestation.

Monsieur le Maire quitte la salle, il est procédé au vote du Compte Financier Unique sous la présidence de M. Philippe MARANGES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Lecture faite du Compte Financier de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le Compte Financier Unique** de la Commune pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

**Pour l'investissement**

Total dépenses de Fonctionnement : 3.557.668,63 €

Total recettes de Fonctionnement : 4.100.438,61 €

**Soit donc un excédent de fonctionnement de : 542.769,98 €**

**Pour le fonctionnement**

Total dépenses d'Investissement : 2.018.284,98 €

Total recettes d'Investissement : 1.894.871,85 €

**Soit donc un déficit d'Investissement de : -123.413,13 €**

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :
  - Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 1.131.545,00 €
  - Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 1.052.553,00 €**
- Et **de les intégrer** au Budget Primitif 2024

## **1.5 AFFECTATION DES RESULTATS**

### **1.5.1 Affectation Canaux des Listes**

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent d'Investissement : néant

Excédent d'exploitation : 18.288,86 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé :	néant
Compte 002 :	Résultat d'exploitation reporté :	18.288,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2023** des Canaux des Listes au budget 2024 en y inscrivant les écritures suivantes :

**Compte 002 - Résultat d'exploitation reporté : 18.288,86 €**

### **1.5.2 Affectation SPIC Réseau Chaleur**

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent d'Investissement : 163.943,26 €

Excédent d'exploitation : 104.489,46 €

Les Restes à Réaliser en section d'Investissement se totalisant comme suit :

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 0,00 €  
 Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 0,00 €  
 Soit un déficit de 0,00 €

Considérant que la section d'investissement est excédentaire pour un montant de 163.943,26 € et que les restes à réaliser ne nécessitent pas d'écritures comptables,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Compte 001 : Excédent d'investissement :</b>	<b>163.943,26 €</b>
<b>Compte 002 : Résultat d'exploitation reporté :</b>	<b>104.489,46 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité ?

- **D'affecter** le résultat de l'exercice 2023 comme ci-dessus exposé.

### 1.5.3 Affectation M49

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

**Résultat d'Investissement : + 547.440,38 €**  
**Résultat d'exploitation : + 284.317,61 €**

Les Restes à Réaliser en section d'Investissement se totalisant comme suit :

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 94.660,00 €  
**Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 0,00 €**  
**Soit un déficit de 94.660,00 €**

Considérant que les 2 sections sont excédentaires et que l'excédent de la section d'investissement couvre le déficit des Restes à Réaliser ;

Il est proposé au Conseil Municipal les opérations suivantes :

- **Constater** l'excédent de la section d'exploitation :  
 En recettes d'exploitation : 002 = 284.317,61€
- **Constater** l'excédent de la section d'investissement hors Restes à Réaliser :  
 En dépenses d'investissement : 001 = 547.440,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- **D'affecter** le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Compte 002 (recettes) : Résultat de fonctionnement reporté :</b>	<b>284.317,61 €</b>
<b>Compte 001 (recettes) : résultat d'investissement reporté :</b>	<b>547.440,38 €</b>

#### **1.5.4 Affectation M57**

Le Conseil Municipal vient d'approver le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

Déficit d'Investissement : -123.413,13 €  
Excédent de fonctionnement : 542.769,98 €

Des Restes à Réaliser en section d'Investissement se totalisant comme suit :

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 1.131.545,00€  
Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 1.052.553,00 €  
Soit un déficit des RAR de : -78.992,00 €

Soit donc un besoin de financement de la section d'investissement de : 202.405,13 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats excédentaires des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 542.769,98 €  
Financement du besoin de la section d'investissement : 202.405,13 €  
Reste en section de fonctionnement : 340.364,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :**  
**Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 202.405,13 €**  
**Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 340.364,85 €**

#### **1.6 VOTE DES BUDGETS**

##### **1.6.1 Vote Budget 2024 Canaux des Listes**

Monsieur le Maire donne lecture du détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif des canaux des Listes pour l'exercice 2024 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes de fonctionnement : 26.289,00 €  
**Total dépenses & recettes d'investissement : 0,00 €**

Il informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

Ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **De voter** (au niveau du chapitre) le budget primitif des canaux des Listes pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

### **1.6.2 Vote Budget 2024 SPIC Réseau Chaleur**

Monsieur le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2023 qui fait apparaître les totaux suivants :

*Total dépenses & recettes d'exploitation : 297.662,00 €*

**Total dépenses & recettes d'investissement : 234.749,00 €**

Il informe le Conseil Municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **De voter** (au niveau du chapitre) le budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

### **1.6.3 Vote Budget 2024 M49**

Monsieur le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2024 qui fait apparaître les totaux suivants :

*Total dépenses & recettes d'exploitation : 946.240,00 €*

**Total dépenses & recettes d'investissement : 770.963,00 €**

Il informe le Conseil Municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M49.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **De voter** (au niveau du chapitre) le budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

### **1.6.4 Vote Budget 2024 M57**

Vu la note budgétaire transmise aux conseillers municipaux le 28 mars 2024, Monsieur le Maire donne lecture du détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 qui fait apparaître les totaux suivants :

*Total dépenses & recettes de fonctionnement : 4.060.606,00 €*

**Total dépenses & recettes d'investissement : 4.116.338,00 €**

Il informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

Dans ce budget est inclus l'opération Centre Bourg « Ancienne Sous-Préfecture ». Ces travaux ont été budgétés en AP/CP. Pour l'exercice 2024, les crédits de Paiements affectés sont de :

**Chapitre 23 : 1.807.198,00 €**

Ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitres du plan comptable M 57.

Fongibilité des crédits chapitre/chapitre = 7.5% en section d'investissement et fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 15 voix Pour et 3 Absentions (Mme CAPON, M. GOLÉ, M. DEMANDOLX),

- **De voter** (au niveau du chapitre) le budget général de la Commune pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Monsieur le Maire indique que ce budget est un premier jet et qu'il sera amendé de décisions modificatives au fur et à mesure du vote de certaines subventions.

### **1.7 ACTUALISATION DES AP/CP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 05-30112022/123 du 30/11/2022 qui instaurait une budgétisation pluriannuelle des crédits nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture.

Il informe la Conseil Municipal que les travaux se déroulent plus lentement que prévu.

Afin d'ajuster nos prévisions budgétaires à la réalité sur le terrain, il propose au Conseil Municipal de décaler une somme de 500.000 € des crédits de paiements 2024 sur les crédits de paiements 2025.

Soit donc les nouvelles données comptables :

**Autorisation de programme = 3.536.127,00 €**

**Crédits de paiements 2023 = 954.535,00 € (inchangés)**

**Crédits de paiements 2024 = (2.307.198,00 € - 500.000,00 €) = 1.807.198,00€**

**Crédits de paiements 2025 = (274.394,00 € = 500.000,00€) = 774.394,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** la modification des crédits de paiements comme ci-dessus énoncé

## **2. ACQUISITIONS FONCIERES**

### **2.1 PROJET ILOT DES TILLEULS ET DU TEISSON**

Monsieur le Maire rappelle que le rachat de ces deux immeubles s'insère dans le cadre de l'opération Centre Bourg. Ces bâtiments ont été rachetés par l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de racheter ces immeubles à l'EPF.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le projet de réhabilitation des îlots des Tilleuls et du Teisson et la décision de confier la mission de maîtrise foncière pour deux parcelles de ces îlots à l'Etablissement Public Foncier PACA,

Vu la convention d'intervention foncière en centre ancien,

Vu l'acquisition foncière des parcelles AB 52 et AB 147 par l'Etablissement Public Foncier PACA,

Vu la mise en œuvre du projet de réhabilitation des îlots des Tilleuls et du Teisson : une fois la totalité des parcelles nécessaires à l'opération acquise, la maîtrise d'œuvre sera communale.

Il est précisé :

- Que le prix de cession de la parcelle AB 52 d'un montant de 120 000 TTC est calculé par l'EPF PACA et validé par l'avis du service des Domaines.
- Que le prix de cession de la parcelle AB 147 d'un montant de 23 200 euros TTC est calculé par l'EPF PACA et validé par l'avis du service des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'adhérer** à la proposition de Monsieur le Maire exposé ci-dessus ;
- **Autorise** la signature de l'acte de vente des parcelles cadastrées AB 52 pour un montant de 120 000 € TTC et AB 147 pour un montant de 23 200 € TTC ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente ;
- **Désigne** l'étude de Maître Elsa MENC-MOLINA pour dresser l'acte translatif ;
- **Demande** à bénéficier de l'exonération des taxes de publicités foncières conformément aux dispositions de l'Article 21.1 de la loi de finances pour 1983 et en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 21h59.**

**Le Président de séance  
Bernard LIPERINI**



**La Secrétaire de séance  
Anne-Cécile GINESTE**



